



Roue mal fixée, mise en danger de la vie d'autrui ?

Par **Teddy**, le **02/03/2009** à **12:07**

Bonjour,

Il y a un mois et demi j'ai acheté une voiture, trois semaine plus tard j'ai fait posé des jantes alu.

Environ deux semaines après la voiture à commencé à faire un bruit bizarre, j'ai donc été voir un garagiste qui m'a dit que c'était surement le cardan.

J'ai donc prit rendez vous avec le concessionnaire (le 2 mars), ou j'avais acheté la voiture le bruit s'est accentué sur le trajet a tel point que toute la voiture tremblé!

Arriver làs-bas le mécanicien n'a pas mis longtemps à identifié le problème, en effet la roue avant gauche avait déjà perdu un boulon et été prête a tomber, la jante été voilé.

De plus il manqué les bagues de centrages! C'est clairement une faute en matière de sécurité, malheureusement je ne sais pas si c'est obligatoire de les mettre....

Puis-je donc porter plainte contre le garage ayant posé les jantes alu?